

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 13 février 2019

L'an deux mille dix- neuf et le treize février à dix- neuf heures trente ,
le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 08 février 2019

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame BOULERNE Jacqueline (20h30),
Madame COURDE Bernadette, Monsieur BROUSSE David, Monsieur GORCE Francois, Madame DARJO
Joele, Madame HELE (CHAMARD) Nicole, Madame DAVID Sophie, Madame LE DANNOIS Nadine, Madame
PROTEAU Isabelle

Absents excusés :

Absents représentés : Monsieur BERNARD Alain, Monsieur CHEVOLEAU Olivier

Absents : Monsieur ZAPATA Rudy, Monsieur GUERAIN Jean Christophe, Madame
THUREAU - BLUMBERG Cecile

Secrétaire : Madame DARJO Joele

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2019
- 2- Transfert de compétence d'assainissement à la communauté des communes Aunis Sud au
1er janvier 2020
- 3- Modification du montant des restes à réaliser (RAR) en recettes d'investissements de 2018 à
reporter sur le budget primitif 2019
- 4- Avis sur le projet éolien commune de Forges
- 5- Tarif salle du club house société "Anim Art Créa" pour ses animations 2019
- 6- Révision du loyer concernant le logement communal situé 7 rue du stade
- 7- Adhésion FDGDON 17 pour 2019
- 8- Droit de préemption urbain section C 175 au 8 rue de l'Église
- 9- Convention d'adhésion au service retraite auprès du Centre de gestion
- 10- Étude d'un règlement pour le cimetière (présentation par Mme HELE, conseillère municipale)
- 11- Remerciements
- 12- Programmation du prochain conseil
- 13- Questions diverses

Début de la séance : 19 h 45

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, qu'il soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants :
- Contrat CDD "agent technique 2ème classe en restauration scolaire"
- Litige avec l'entreprise Eurovia concernant les travaux d'aménagement des abords de l'école

~ Monsieur le Maire informe le Conseil, que, suite à la délibération n° 2018_41 concernant une
création de poste "adjoint technique 2ème classe au service de restauration scolaire", un Contrat à Durée
Déterminé (CDD) sera s signé pour une durée de trois ans. Ce contrat est renouvelable une fois pour une
durée de 3 ans supplémentaire, et une possibilité de contrat à durée Indéterminé (CDI) au bout de ces six
années.

~ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le 9 février 2019, l'entreprise Eurovia et son
cabinet d'avocat, afin de régler le litige des travaux non réalisés concernant le chantier "aménagement des

abords de l'école". Un accord a été trouvé, l'entreprise Eurovia reprendra une partie des travaux qui n'ont pas été réalisés et la commune s'acquittera du montant de ces dits travaux.

1- Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil du 15 janvier 2019.

2- Transfert de compétence d'assainissement à la communauté des communes Aunis Sud au 1er janvier 2020

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment ses articles 64 et 66 attribuant, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de ces compétences aux communautés de communes, aménageant notamment les modalités de ce transfert sans pour autant remettre en cause son caractère obligatoire, et permettant sous certaines conditions aux communes membres de délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles jusqu'au 30 juin 2019,

Considérant que la Commune de Vouhé adhère au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime pour la compétence « assainissement »,

Considérant que le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime exerce cette compétence à la satisfaction de la Commune,

Monsieur Le Maire explique que la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 permet aux communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas à la date de publication de cette loi les compétences « eau » ou « assainissement » à titre optionnel ou facultatif, de délibérer jusqu'au 30 juin 2019 pour s'opposer au transfert obligatoire de l'une, l'autre ou de ces deux compétences.

Les communes d'Aunis Sud peuvent donc s'opposer au transfert à la Communauté de Communes de la compétence « assainissement ».

Il précise que l'opposition prend effet si elle est décidée par des délibérations prises par au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale, soit 6 communes et 6 437 habitants.

La date du transfert de la ou des compétences est, dans ce cas, reportée au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : 10 voix contre,

- Mme BOULERNE Jacqueline n'a pas pris part au vote en raison de son absence au moment du vote -

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- S'oppose au transfert obligatoire de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes Aunis Sud au 1^{er} janvier 2020,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3- Modification du montant des restes à réaliser (RAR) en recettes d'investissements de 2018 à reporter sur le budget primitif de 2019

Annule et remplace la délibération n° 03_2019

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reporter au budget 2019, des dépenses d'investissement qui n'ont pas été réalisées et des recettes d'investissement qui n'ont pas été versées du budget principal de l'année 2018 de la commune, dont le détail est comme suit :

Dépenses d'investissement		
- Compte 21561-000	Matériel roulant	3 500,00 €
- Compte 2158-000	Matériel service technique	805,00 €
- Compte 2188-000	Autre matériel	1 800,00 €
- Compte 2312-000	Aménagement skate parc	4 660,00 €
- Compte 2313-101	Travaux bâtiments publics	5 877,00 €
- Compte 2184-102	Mobilier école	3 827,00 €
- Compte 2313-102	Rénovation extension école	230 000,00 €
- Compte 2152-107	Installation panneaux voirie	681,00 €
- Compte 2188-107	<u>Travaux réfection trottoirs</u>	<u>11 100,00 €</u>
	Total des dépenses à reporter	262 250,00 €
Recettes investissement		
- Compte 1321-102	Subvention travaux	30 000,00 €
- Compte 1322-102	Subvention travaux	99 340,00 €
- Compte 1323-102	Subvention travaux	162 604,00 €
- Compte 1341-102	<u>Subvention travaux</u>	<u>105 644,00 €</u>
	Total des recettes à reporter	397 588,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE ces restes à réaliser concernant le budget 2018 à reporter sur l'année 2019.

4- Avis sur le projet éolien commune de Forges

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant le projet d'un parc éolien qui serait implanté sur la commune de Forges et qui fait l'objet d'une enquête publique du 21 janvier au 22 février 2019 inclus,

Vu le nombre croissant dans le département de ce type d'installations,
Considérant l'impact négatif environnemental que cela peut engendrer,
Décide de donner un avis négatif sur ce projet.

5- Tarif salle du club house société "Anim Art Créa" pour ses animations 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la demande de la société "Anim'Art Créa", qui souhaite louer une salle communale lors de ses journées d'animations plusieurs fois dans l'année, il est nécessaire de créer un tarif :

- Le tarif de chaque location est fixé à 25 Euros par jour,
- Ce tarif est valable jusqu'au 31 décembre 2019, et sera révisé pour l'année 2020 si nécessaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le tarif proposé.

6- Révision du loyer concernant le logement communal situé "7 rue du Stade"

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à la révision du loyer du logement situé 7 rue du Stade, pour l'année 2019.

La révision annuelle du loyer est calculé suivant le "Tableau des Références des Loyers" édité par l'INSEE le 15 janvier 2019, à savoir :

- Loyer perçu en 2018 : 499 €/mois
- Calcul de la révision : 499 € x 1,01% = 504,04 €

A compter du 1er janvier 2019, le montant du loyer proposé est de 504,04 € arrondi à 504,00 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de porter le loyer du logement situé 7 rue du Stade à 504,00 € à compter du 1er janvier 2019.

7- Adhésion FDGDON 17 pour 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de la part de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du département de la Charente-Maritime (FDGDON 17), une proposition d'adhésion pour l'année 2019.

Cette convention propose les services de la fédération FDGDON 17 concernant la coordination des luttes pour la régulation d'un certain nombre d'organismes "classés nuisibles" présents sur notre département.

Le montant de cette adhésion annuelle est de 180€, la Communauté de Communes Aunis Sud prenant en charge 80% de ce montant, soit 144€, la participation restant pour la commune est d'un montant de 36 € pour l'année 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Approuve cette proposition,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention auprès la fédération FDGDON 17.

8- Droit de préemption urbain de la section C 175 au 8 rue de l'Église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu de Maître Marie-Claude ROME, notaire à Surgères, une demande d'intention d'aliéner enregistrée sous le n° 2019-01 d'un immeuble situé 8 rue de l'Église, section C 175.

La commune de Vouhé, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

9- Convention d'adhésion au service retraite auprès du Centre de Gestion

Monsieur le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre de ses missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation des services...) pour le personnel des communes et des adhérents à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Vouhé et cet établissement,

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide, à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

10- Étude d'un règlement pour le cimetière

Madame HELE Nicole informe qu'elle a étudié un projet de règlement du cimetière de la commune avec Monsieur le Maire et en fait la lecture auprès du Conseil Municipal. Après les remarques et suggestions de chacun, une première élaboration de ce projet sera mise en forme et évoquée de nouveau lors du prochain conseil.

Elle propose également de faire établir un plan à l'échelle du nouveau cimetière et demande de réfléchir sérieusement à la construction d'un ossuaire qui deviendra nécessaire ultérieurement.

11- Remerciements

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal, qu'il a reçu de la part de la famille de Madame COUDRIN Odette, un courrier de remerciement suite aux condoléances dont leur a fait part la commune du décès de cette dernière.

12- Programmation du prochain conseil

Le prochain conseil municipal est programmé le mercredi 20 mars 2019 à 19h30.

13- Questions diverses

- Madame Nadine Le Dannois annonce au Conseil Municipal, que suite à la fermeture de la bibliothèque de la commune, le local va être vidé la semaine prochaine. La moitié des livres est donné à la bibliothèque de la commune de Puyravault. Concernant, les livres restants, une annonce peut être indiquée sur le prochain bulletin d'information de la commune afin de les proposer aux administrés. Les livres restant seront malheureusement jetés car aucune autre solution n'ayant été trouvée.

- Madame Jacqueline BOULERNE informe le Conseil Municipal qu'elle a assistée ce jour à une réunion concernant le PLUIH à la communauté des communes Aunis Sud. Les plans restent à être étudiés et une conférence des maires aura lieu le 07 mars prochain. Ce PLUIH sera arrêté le 12 mars 2019, les modifications seront possibles jusqu'en novembre 2019 et son approbation suivra en début d'année 2020.

Elle annonce également, que, suite au conseil d'école du RPI Vouhé- Puyravault, il a été évoqué que la commune de Vouhé accueillerait dans son école à la rentrée 2019 11 élèves de grande section de maternelle afin de soulager l'école de Puyravault qui doit compter 30 enfants par classe si cette solution n'est pas retenue.

- Mme Joèle DARJO informe le Conseil Municipal que l'état a évoqué l'idée que drapeau français et le refrain de la Marseillaise soit installé dans chaque classe et sur le mur extérieur de l'école.

Elle annonce également, qu'un adjoint de la commune de Courçon en charge des affaires scolaires, a été invité à déjeuner au self de notre restaurant scolaire le jeudi 7 février 2019 dans le but de connaître l'installation et le fonctionnement de notre restaurant et de préparer le même projet au sein de l'écoles de sa commune.

- Mme Bernadette COURDE informe le Conseil Municipal que les travaux de la cour de récréation de notre école doivent débiter la deuxième semaine des vacances soit à partir du lundi 25 février 2019.

Elle présente également un courrier avec des photos concernant toutes les anomalies recensées sur le chantier de rénovation- extension de l'école. Il doit parvenir dès demain à notre architecte, M. DUMET.

Levée de la séance : 22 h 00

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 13 février 2019

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK.